



**COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE**



*Communiqués de presse - archives nationales 2007*

## **Un ensemble résidentiel abordable destiné aux aînés ouvre ses portes à Sackville**

**SACKVILLE, Nouveau-Brunswick, le 1<sup>er</sup> novembre, 2007** — On a procédé aujourd'hui à l'inauguration officielle d'un ensemble de logements abordables destiné aux aînés de Sackville. Cette initiative, qui a été financée dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable, compte 12 nouveaux logements, dont six qui sont offerts à prix abordable.

L'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants et ministre responsable du Nouveau-Brunswick, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Mary Schryer, ministre des Services familiaux et communautaires, ont célébré l'ouverture de l'ensemble aujourd'hui.

« Notre gouvernement honore son engagement à mettre des logements à coût abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué le ministre Thompson. « Cet ensemble permettra aux aînés de Sackville d'avoir un logement qui leur convient et de demeurer dans leur collectivité, près de leur famille et de leurs amis. »

« Pour que nos aînés demeurent actifs et qu'ils continuent à contribuer à la vie communautaire, il nous faut davantage de logements abordables répondant à leurs besoins », a déclaré la ministre Schryer. « Cet ensemble est un bel exemple d'un partenariat des plus fructueux entre le secteur privé et le gouvernement. »

L'ensemble de 12 logements, qui est situé au 342, rue Main, à Sackville, a reçu 150 000 \$ du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable, afin de payer les coûts de construction, et 229 000 \$ en suppléments au loyer, de la province du Nouveau-Brunswick, à l'égard de six des logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente récemment annoncée, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour payer les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable ont donné lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages néo-brunswickois à revenu faible ou modeste.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Robert Duguay  
Communications  
Services familiaux et communautaires  
506-444-3684

Giselle Thibault  
Conseillère  
Marketing et Communications  
Société canadienne d'hypothèques et de logement  
902-426-8320

## Document d'information

# Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

## Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

## Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement a été :

## Nouvelles hypothécaires - Un ensemble résidentiel abordable destiné aux aînés ...

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

### **Phase III**

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour créer au moins 754 logements pendant deux ans.

Ces crédits sont offerts à des entrepreneurs privés et à des organisations sans but lucratif dans le but d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les familles et les personnes seules non âgées à faible revenu. Sur les 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organisations sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre aux besoins de logement des personnes âgées, des familles à faible revenu, des personnes seules non âgées ou des personnes handicapées.